V. Giscard d'Estaing

Paris, le 10 Mai 1974 -

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous voici devant un choix qui engage pour longtemps notre pays et qui aura des conséquences directes sur votre vie quotidienne, sur votre commerce, votre entreprise artisanale.

Vous êtes habitué à exercer des responsabilités; c'est votre métier. Vous n'attendez pas de l'État qu'il exerce ces responsabilités à votre place, mais, et c'est légitime, qu'il vous protège contre toutes les formes de concurrence déloyale et qu'il vous permette de lutter à armes égales.

A cet effet, le Président POMPIDOU a fait élaborer la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat. Avec Jean ROYER et Michel PONIATOWSKI, j'ai présenté et défendu cette loi devant le Parlement, qui l'a adoptée, malgré l'abstention du candidat du programme commun du parti socialiste et du parti communiste et de l'ensemble des députés de ces deux partis.

Co-auteur de la loi d'orientation, je me porte garant de son application intégrale.

Vous êtes soucieux de l'avenir et vous voulez être mieux protégé contre les risques de la maladie et de la vieillesse. Les dispositions déjà votées vous garantissent qu'avant la fin de la législature vous bénéficierez de la même protection de base que les travailleurs salariés. J'y veillerai et mettrai en œuvre, dans ce but, le concours de la solidarité nationale. En outre, je trouve juste que tous les travailleurs indépendants retraités bénéficient de l'assurance maladie gratuite. Et pour assurer aux plus modestes une retraite moins insuffisante, j'ai pris l'engagement qu'avant la fin de la première année de mon mandat, aucune personne âgée ne disposera de moins de 20 F par jour, c'est-à-dire, pour un ménage, 1 200 F par mois.

Vous savez bien que le paiement de l'impôt est un devoir pour tous ceux qui ont des ressources suffisantes. Mais vous demandez que l'impôt soit égal pour tous, à revenu égal. J'ai déjà personnellement fait beaucoup dans ce sens. La taxe complémentaire, qui n'était due que par les non-salariés, est supprimée : vous bénéficiez de la réduction d'impôt de 5 %, auparavant réservée aux seuls salariés; dès 1974, le seuil d'exonération sera le même pour vous que pour les salariés.

Les lois de finances à venir achèveront cette unification de l'impôt, contrepartie légitime de la meilleure connaissance des revenus non salariaux, et que pourtant le programme commun rejette expressément. Quant à la patente, dont j'ai fait alléger la charge de 20 % pour les petits redevables, elle devra être supprimée et remplacée par un impôt moderne et plus léger pour les contribuables modestes.

Voilà comment je conçois l'action de l'État à l'égard des travailleurs indépendants, tels que vous-même. Votre souci principal, et je le partage, est celui de la sécurité de votre avenir et de l'égalité de vos chances et de vos droits avec vos concurrents et les autres catégories de travailleurs. Pour que cette action soit bien adaptée à vos besoins, une concertation régulière devra être maintenue entre vos représentants et les pouvoirs publics. Elle pourrait prendre la forme d'une conférence annuelle entre le Gouvernement et vos organisations professionnelles.

Ainsi, l'entreprise individuelle à laquelle vous êtes nécessairement attaché, comme je le suis moi-même, devrait pouvoir retrouver toutes ses chances. Au contraire, le candidat du programme commun propose de bouleverser notre économie dans le sens du collectivisme.

En effet, le programme commun ne comporte pas seulement la nationalisation des plus grandes entreprises. Il prévoit également de nous acheminer vers une organisation collective du commerce et de l'artisanat. D'après ce programme, il faudrait notamment réserver des faveurs particulières aux entreprises concentrées et aux organismes coopératifs. Les entreprises individuelles n'ont pas démérité.

Cette orientation est dangereuse pour vous. Si vous avez eu l'occasion de vous rendre dans l'un des pays qui ont supprimé ou fortement réduit le rôle de l'entreprise privée, vous avez pu constater, comme moi, qu'on n'y trouve pratiquement plus de commerçants ni d'artisans.

Vous qui avez la responsabilité d'une affaire, peut-être modeste, mais à laquelle vous tenez, pouvez-vous négliger cela ? Je vous demande d'y réfléchir, même si, par attachement à une tradition socialiste, que je respecte, ou par esprit de protestation, que je comprends, vous avez voté au premier tour pour le candidat du programme commun. L'enjeu est trop sérieux pour que vous puissiez prendre de nouveau ce risque le 19 mai.

Je souhaite pouvoir conduire les Français, sans bouleversement, dans le respect de la liberté de chacun et, malgré les difficultés de l'heure, vers plus de sécurité et plus de justice. Je vous demande de m'y aider.

Vous comprendrez qu'il m'est difficile de m'adresser directement et personnellement à chacun des commerçants et artisans de France. Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir faire connaître cette lettre autour de vous à tous ceux qu'elle peut concerner.

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Je compte sur vous. Vous pourrez compter sur moi.

V. Giscard d'Estaing

C. A.